



## Formulaire de vérification de dérogation des règles sur le transfert (natation)

En natation seulement et en regard de la règle d'admissibilité 40.10.5.4.4, un étudiant athlète peut demander de poursuivre ses études dans une autre université membre de U SPORTS sans subir de contraintes d'inactivité en autant que les paramètres suivants sont respectés :

- i. Les règles de U SPORTS sur le recrutement ont été rigoureusement observées; et
- ii. cet étudiant athlète ne s'est pas prévalu de ce privilège dans le passé (donc, une seule fois dans la carrière d'un nageur ou d'une nageuse); et
- iii. L'université membre de U SPORTS qui accueille cet étudiant a reçu l'autorisation de U SPORTS après avoir rempli le formulaire 40.30.3.4.2.2.

Quand toutes les autres exigences d'admissibilité sont rencontrées l'étudiant athlète peut participer immédiatement avec sa nouvelle université si ces trois conditions sont respectées, que le formulaire est dûment rempli et qu'aucune autre raison n'est retenue par le secrétariat national.

Pour les étudiants athlètes qui souhaitent se prévaloir de cette exception, il est important de se rappeler que toutes les règles sur le recrutement doivent être respectées. Dans le cas où un étudiant athlète est le premier à manifester son intérêt de changer d'université, la personne du Service des sports ou l'entraîneur qui a été contacté doit immédiatement informer le directeur des sports qui doit de son côté aviser son homologue de l'université fréquenté par l'étudiant athlète. De plus, les étudiants athlètes qui fréquentent déjà une université membre de U SPORTS ne peuvent pas être sollicités à des fins de recrutement par le personnel d'une autre université. Toute violation de cette règle est assujettie aux dispositions de la Politique de U SPORTS sur la discipline.

**À remplir par l'université qui présente la demande de dérogation**  
*Le formulaire rempli doit être transmis au secrétariat national de U SPORTS*

Nom de l'étudiant/e athlète : \_\_\_\_\_

Courriel de l'étudiant/e athlète : \_\_\_\_\_

Université fréquenté actuellement : \_\_\_\_\_

Université qui demande la dérogation : \_\_\_\_\_

L'étudiant/e athlète change-t-il d'université avant la première journée de cours de ce qui serait sa deuxième année à l'université originale? Oui ( ) Non ( )

L'étudiant/e athlète a-t-il déjà fréquenté ou écouté de l'admissibilité à un autre établissement d'enseignement postsecondaire avant de fréquenter l'université de laquelle il demande une dérogation des règles de transfert? Oui ( ) Non ( )

